

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 21 conseillers, 4 personnes se sont excusées, 3 conseillers sont absents. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Le point 4, Désignation d'une commission pour l'étude des modifications à apporter au règlement du Conseil communal suite à la modification de la loi sur les communes.

Les conseillers acceptent à l'unanimité le changement de l'ordre du jour.

1 – Rapport de la commission de gestion chargée du préavis 2013-04 « Arrêté d'imposition 2014-2015 ». M. Steve Magnenat lit le rapport.

M. Philippe Bally s'étonne que l'entier des investissements pour l'assainissement doit être payé par des taxes et non une partie au moins par les impôts.

M. François Mofrand répond que selon le principe du pollueur payeur tout doit être financé par les taxes.

M. Philippe Bally pense que de nouvelles taxes pourraient freiner l'arrivée de nouveaux habitants et pourquoi une taxe supplémentaire sur les divertissements est-elle proposée en cas de collecte lors d'une manifestation ?

Mme Danielle Guignard répond que cette taxe est introduite pour l'équité entre les sociétés qui encaissent des entrées avec impôt et celles qui font une collecte et qui ne paie pas d'impôt.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter l'arrêté d'imposition proposé pour les années 2014-2015
- D'autoriser la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts communaux
- De relever la commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Rapport de la commission de gestion sur la tournée des alpages

Mme Danielle Guignard lit le rapport. Il fait état que nos alpages sont généralement bien entretenus, ceci grâce au travail continu du Municipal responsable M. Guy Reymond et des amodiataires.

M. Guy Reymond félicite la commission de gestion pour son excellent rapport et apporte quelques précisions à ce dernier.

M. Philippe Bally demande qu'est-ce qui a été fait à la Dent suite au feu de cheminée. M. Guy Reymond répond que le tubage de la cheminée n'est pas obligatoire et qu'à la fin de la saison le ramoneur va changer quelques tuyaux, peu de frais.

M. Philippe Guignard répond que le Triage essaiera de couper le gros foyard à la Mâche cet automne.

M. Etienne Roulet se demande si l'attraction d'antan du Chalet de la Dent n'est qu'une question de WC ?

Mme Danielle Guignard, Présidente de la Commission de gestion, pensait que la réfection des WC pourrait se faire rapidement mais que la réfection de la Dent-de-Vaulion doit être pensée dans un projet global, c'est également l'avis de M. Guy Reymond.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points relevés
- De décharger la commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Préavis municipal 2013-06 « Demande de crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour la participation de la Commune de Vaulion à l'augmentation du capital social de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA »

Mme Madeleine Guyon lit le préavis.

M. Danilo Perotti se demande si la Commune doit continuer à suivre les deux projets d'éoliennes ?

Qu'advient-il si le Conseil refuse ce préavis ?

M. Claude Languetin transmet qu'il est agréable de pouvoir suivre ces deux projets et ainsi connaître ce qu'il pourrait se faire sur et autour de notre Commune. De plus, il annonce une séance d'information à la population le mercredi 27 novembre 2013 à 19h30 à la Grande Salle pour le projet éolienne Mollendruz.

M. Jean-Marc Reymond pense que le montant total de CHF 60'000.00 est élevé pour simplement voir ce qui se passe! Quelles seront les retombées pour la Commune ?

M. Claude Languetin répond que les CHF 60'000.00 seront transférés en actions avec dividendes. Pour le reste, rien n'est encore fixé.

M. Etienne Roulet se demande pourquoi encore une fois CHF 30'000.00 ? Est-ce mal gérer ?

M. Claude Languetin répond que ce n'est pas mal géré mais le canton a plusieurs fois exigé de nouvelles études qui ont pesé lourdement sur la trésorerie. M. Guy Reymond confirme que les demande de l'Etat coûtent toujours chers.

Le bureau propose que la commission de gestion étudie ce préavis. Les conseillères et conseillers acceptent à l'unanimité.

4 – Modification du règlement du Conseil communal suite à la modification de la loi sur les communes

Le bureau propose la commission suivante :

Président : Blaise Guignard

Yan Lorenzini

Bernard Martignier

Patrick Reymond

Yvan Salzman

Les conseillères et conseillers acceptent à l'unanimité.

5 - Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que la terrasse de l'Hôtel des Trois Cœurs a été refaite pour la 3<sup>ème</sup> fois et espérons que ça sera la bonne. Le début du changement de l'éclairage public au LED est reporté à 2014 mais toutefois un LED sera installé prochainement en haut du village pour remplacer un réverbère usagé.

M. François Moffrand informe que la zone S2 est levée par l'Etat et ce avec effet immédiat mais attention de nouvelles contraintes arrivent pour la Commune avec les cartes des dangers naturels.

M. Guy Reymond informe que le layon (chemin forestier) de Grati a enfin été réalisé et que le chemin entre Pétra-Félix et Pré-Fivet est terminé.

M. Claude Languetin remercie pour la soirée cinéma et signale que suite au tout-ménage de « Paysage libre vaud », groupe anti-éolien, les partenaires du projet Sur Grati vont rencontrer prochainement ces personnes.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président  
P. Magnenat

La Secrétaire  
V. Meyer